Financement des infrastructures municipales et transport collectif:

Groupes, syndicats et experts universitaires demandent au gouvernement fédéral le transfert de la totalité de la taxe d'accise fédérale sur l'essence aux provinces

Montréal, le 20 mai 2015 - Alors que le gouvernement du Canada vient de confirmer le retour à l'équilibre budgétaire, des syndicats, experts universitaires et des groupes environnementaux du Québec demandent au gouvernement fédéral de redistribuer aux provinces la totalité des revenus provenant annuellement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, soit 4 milliards de dollars. Ce transfert, revendiqué également par l'Union des municipalités du Québec, permettrait de doubler les investissements du fédéral dans les infrastructures municipales et le transport collectif, des chantiers actuellement sous-financés dont les besoins ne cessent de croitre, et ce, sans accroître le fardeau fiscal des contribuables. Depuis 2005, le gouvernement fédéral conserve la moitié des revenus, soit 5 cents sur les 10 cents prélevés à la pompe, pour un total de 2 milliards \$, plutôt que de le transférer aux provinces.

Dans leur Déclaration, le Conseil Central du Montréal métropolitain-CSN, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, les membres du comité directeur de TRANSIT, l'Alliance pour le financement du transport collectif ainsi que plusieurs experts universitaires rappellent que le gouvernement fédéral n'a pas augmenté sa part dans le financement des infrastructures municipales et les transports collectifs depuis 2005.

2 G\$ de plus sans augmentation du fardeau fiscal

« Le transfert complet des revenus de la taxe d'accise viendrait combler cette lacune » explique Florence Junca-Adenot, Directrice, FORUM URBA 2015, UQAM et porte-parole de TRANSIT, l'Alliance pour le financement du transport collectif. « La bonne nouvelle, c'est que ce 2G\$ supplémentaire est déjà prélevé par Ottawa et n'ajoute aucun fardeau fiscal supplémentaire aux contribuables. Il y a aujourd'hui une belle opportunité pour le gouvernement du Canada de contribuer au développement économique en investissant dans des projets d'infrastructures municipales. »

« Depuis plusieurs années déjà, le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN milite pour que l'on effectue un virage radical en faveur du transport en commun. Non seulement celui-ci génère des bénéfices économiques importants, mais pour les travailleuses et les travailleurs, il est primordial d'y investir de façon massive pour faciliter son utilisation et en améliorer l'accessibilité », Dominique Daigneault, Présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN).

«En 2012, les ménages québécois dépensaient en moyenne 9 000 \$ pour le transport et cette part des dépenses est en croissance depuis les dix dernières années. Il est urgent que le gouvernement fédéral fasse lui aussi sa part pour mettre à disposition des citoyens une offre de transport en commun adéquate leur permettant à la fois de réduire leurs dépenses en transport individuel ainsi que leur

empreinte carbone », insiste Philippe Bourke, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

« Ce transfert, loin de pénaliser les automobilistes, améliorerait l'expérience de mobilité de ceux qui continueraient de prendre leur voiture : le transport collectif libère de l'espace public autrement utilisé par des véhicules individuels. Il faut vraiment voir le financement du transport collectif par les automobilistes comme un partenariat gagnant-gagnant », estime pour sa part Pierre-Olivier Pineau, professeur titulaire, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

Rappelons que le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), consacre 25% de ces sommes pour des projets de rénovation du transport collectif et pour le développement de l'offre de service. Des sommes dont dépendent les grandes villes du Québec, dont la Capitale Nationale et la Métropole, qui se sont dotées d'objectifs ambitieux de développement de l'usage des transports collectifs d'ici 2020 et 2030, qui ne pourront être atteints au niveau actuel de financement. Par ailleurs, le développement du transport collectif étant un des principaux contributeurs au développement économique, à la réduction des gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain ainsi que de la santé de la population, il s'avère judicieux d'y investir les revenus de la taxe d'accise fédérale.

Pour lire la Déclaration : www.transitquebec.org.

-30-

Renseignements:

Émilie Novales COPTICOM 514.577.5838 enovales@copticom.ca